

Outil d'AUTO-EVALUATION

**CONVENTION TERRITORIALE
D'ÉDUCATION
ARTISTIQUE ET CULTURELLE**

Décembre 2021

Nom de l'EPCI

La Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) est un dispositif visant à amplifier sur un territoire une politique d'éducation artistique et culturelle à destination des habitants. Le contrat est signé entre l'Etat, la Région, le Département et les collectivités territoriales. Il permet de coordonner les efforts des partenaires désireux de développer une politique d'éducation artistique et culturelle.

NOTICE D'UTILISATION

Cet outil a pour objectif d'accompagner la collectivité, signataire de la convention territoriale d'éducation artistique et culturelle, afin d'analyser le fonctionnement et les effets de sa convention à l'échelle de son territoire. Cet outil est avant tout un moyen d'échange et de projection entre partenaires. Il doit permettre d'apporter une réflexion approfondie sur le projet et sur l'adéquation de la réponse apportée avec les enjeux du territoire.

Il a été conçu pour :

- **établir** un bilan de son territoire après 2/3 ans de Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC)
- **échanger et dialoguer** avec les élus / partenaires / habitants / acteurs locaux /...pour définir les enjeux majeurs des années à venir
- **faciliter** les arbitrages locaux
- **aider à la rédaction** des prochaines conventions

Cet outil propose un ensemble de repères sur différentes thématiques. Les questions posées sont, pour la plupart, volontairement fermées mais peuvent bien entendu s'accompagner de réflexions plus élaborées. Cet outil ne prétend pas à l'exhaustivité et s'enrichira au fil des usages.

Les questions et thématiques ici retenues proviennent d'ateliers de travail entre les techniciens de la DRAC, de la Région, des Départements 63 et 43 et de l'Education nationale sur la base d'un travail élaboré par les Départements de la Drôme et de l'Ardèche.

1. CONTEXTE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL

Une convention territoriale d'éducation artistique et culturelle s'inscrit différemment dans chaque territoire en fonction des compétences prises par les intercommunalités et du niveau de formalisation de la politique culturelle.

Cette première étape vise à décrire les enjeux spécifiques du contexte politique et institutionnel de votre territoire. Il s'agit ici, pour les communautés de communes de recenser les axes forts de la politique menée par la collectivité et ainsi de les croiser avec la politique culturelle.

Exemples : La politique jeunesse : notamment sur la question d'une programmation jeune public. La politique des transports : pour questionner l'accessibilité des manifestations programmées. La politique en faveur de la sauvegarde d'un lieu patrimonial ou de la restructuration d'un centre-ville.

A) CARTE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

- **Nom de l'EPCI:**
- Date de la/les convention(s) CTEAC :
- Milieu rural ou urbain :
- Nombre de communes par EPCI :
- Nombre d'habitants par EPCI :
- Superficie, densité par EPCI :
- Autres informations :

B) POSITIONNEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DANS LE PROJET DE L'EPCI :

- L'EPCI a-t-il un projet de territoire : Oui, Non
- L'EPCI a-t-il la compétence culture ? Oui, Non
 - Si, oui sur quel périmètre ?
 - Si non, par quelle compétence l'EPCI se saisit-il de cette question ?
 - Si non, une réflexion est-elle en cours sur une prise de compétence ? Quels sont les freins éventuels ?
- Existe-t-il un document cadre (hors texte de la convention) définissant la place de l'éducation artistique et culturelle dans la politique culturelle de l'EPCI ? Oui, Non
 - Si oui, lequel ?
- La Convention Territoriale d'Éducation Artistique et culturelle s'intègre-t-elle dans un projet de territoire plus global ? Oui, Non
- Quels étaient les motivations et objectifs du territoire à s'engager dans l'éducation artistique et culturelle ?
- La Convention Territoriale d'Éducation Artistique et culturelle a-t-elle permis de mobiliser davantage votre collectivité autour des enjeux culturels ? Oui, Non
 - Si oui, comment ?

- La CTEAC a-t-elle été un moyen de travailler avec d'autres directions ou services de votre collectivité ? Oui, Non
 - Si oui, comment ?

- L'EPCI est-il identifié comme l'interface permettant la coordination des projets d'éducation artistique et culturelle sur le territoire ?

Toujours	Souvent	Rarement	Jamais

Commentaires ou remarques :

SYNTHESE

Contexte politique et institutionnel	Progrès réalisés	Difficultés rencontrées	Perspectives
Place de l'EAC dans la politique culturelle dans le projet de territoire <i>etc.</i>			

2. LA STRUCTURATION DE LA POLITIQUE D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE SUR LE TERRITOIRE

Il est important de définir et de connaître précisément le nombre de personnes, au sein de la structure, qui travaille directement ou indirectement pour la mise en œuvre de la CTEAC que ce soit au niveau technique ou administratif. Il est conseillé d'évaluer en équivalent temps plein le temps de travail effectif par personne effectuant des missions pour l'organisation de la CTEAC.

Cette rubrique doit permettre d'interroger l'adéquation des moyens humains et financiers avec les objectifs de la convention et d'analyser l'articulation du programme d'actions CTEAC avec l'ensemble des propositions existantes sur le territoire en vue d'en assurer leur cohérence.

A) MOYENS HUMAINS

- Quel est le temps de travail de la personne en charge de la coordination EAC ? (100%,80%, 50% ...):
- L'agent de coordination a-t-il d'autres missions ? Oui, Non
 - Si oui, quelles sont-elles ?
- Le temps de travail est-il calibré en fonction des objectifs de la convention ? Oui, Non
- L'agent a-t-il suivi des formations spécifiques ? Oui, Non
 - Si oui, lesquelles ?
 - La conduite de projets dans le domaine de l'EAC a-t-elle apportée des compétences nouvelles ou une approche différente du métier ?
 - Si oui, lesquelles ?
- D'autres agents interviennent-ils sur cette mission ?
 - Si oui : quel temps dédié ? Sur quelle mission ? (Logistique, technique, communication, administratif...), (100%,80%, 50% ...)
 - Commentaires éventuels : (forces, faiblesses)

B) MOYENS FINANCIERS

- Quels sont les moyens financiers dédiés par an à l'EAC (en TTC) :
 - Dépenses :
 - Budget coordination :
 - Budget artistique :
 - Budget communication :
 - Budget technique :

- Valorisation :
(prêt de salles, aide des personnels municipaux ...)
- Recettes :
(ETAT/CR/CD/mécénat...)
- L'EPCI finance-t-il d'autres actions d'EAC sur le territoire en dehors de la convention ?
Oui, Non
- Dans quels services ? (précisez, ateliers de pratique artistique encadré par un professionnel, visite, etc.)

Musées	Pays d'Art et d'Histoire	Médiathèque	Ecole de musique/Dumiste	Saison culturelle	Autres

C) MODE DE GOUVERNANCE ET IMPLICATION DES ELUS, SERVICES ET PARTENAIRES

Il est primordial pour la bonne mise en œuvre du projet qu'il soit partagé par l'ensemble des partenaires du territoire. Ainsi, la co-construction du projet est privilégiée : de la réflexion initiale de celui-ci en passant par sa mise en œuvre jusqu'à son évaluation.

Pour cela de nombreux outils peuvent être mis en œuvre :

- des réunions de concertation avec les élus, les acteurs du territoire et le cas échéant la population pour connaître leurs attentes en matière d'action culturelle
- un comité de pilotage, permettant un temps de discussion et de prise de décision entre l'ensemble des partenaires
- des commissions techniques autour de chaque projet. Celles-ci sont l'occasion pour les techniciens et les partenaires opérationnels sur leurs projets respectifs, et de faire du lien entre eux.

- Quelles sont les modalités d'implication mises en place sur votre EPCI (co-construction, réunions de concertation...) et à quel moment du projet (en amont, pendant, en fin, tout au long) :

Avec :	Modalités	Temporalité	Progrès, difficultés rencontrées, perspectives.
Les élus (préciser les missions des élus qui sont sollicités (culture, jeunesse, solidarité, santé sociale, urbanisme...))			
Les partenaires culturels			

Les partenaires éducatifs			
Les partenaires sociaux			
Les autres services de l'EPCI (lesquels)			
Les habitants			
Autres			

D) LA PERCEPTION ET L'APPROPRIATION DES ENJEUX DE L'EAC PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE (ELUS, STRUCTURES CULTURELLES, ACTEURS EDUCATIFS, SOCIAUX...).

- Comment évaluez-vous la connaissance et la compréhension de la CTEAC ?

- Par les élus :

Très bonne	Assez bonne	Insuffisante	Très insuffisante

- Par les partenaires culturels / éducatifs / etc. :

Très bonne	Assez bonne	Insuffisante	Très insuffisante

- Par les autres services (lesquels) :

Très bonne	Assez bonne	Insuffisante	Très insuffisante

- Par les habitants :

Très bonne	Assez bonne	Insuffisante	Très insuffisante

- Des actions de formation et/ou présentation de l'EAC ont-elles été mises en place ?

- Si oui auprès de quelles catégories d'acteurs (élus, animateurs, dumistes, enseignants, ...) :

- Si non, lesquelles seraient nécessaires ?

3. CONTENU DU PROJET

Un projet EAC est construit autour d'un objet artistique, patrimonial, scientifique ou technique, tel que, par exemple, un spectacle vivant, une œuvre littéraire ou musicale, un film, un lieu patrimonial, une exposition, un paysage, un objet technique, un instrument scientifique... Il peut également se construire autour d'un projet pluridisciplinaire.

Un projet d'Education Artistique et Culturelle :

- Implique tous les temps de la vie (enfance, jeunesse, adultes, seniors...);
- Repose sur trois piliers : la rencontre directe avec les œuvres et les artistes, l'initiation à une pratique artistique et l'acquisition de connaissances ;
- Repose sur une démarche partenariale diversifiée,
- Et ce, dans tous les champs artistiques.

Champ artistique ----- Nbre de projets par année	Spectacle vivant (<i>préciser</i> danse, théâtre, musique, cirque, arts de la rue)	Arts plastiques	Littérature	Architecture Urbanisme/ Design	Musée, Patrimoine/ Archéologie Archives	Médias	Image (photo /cinéma/ vidéo)	Culture scientifique Environnement	Autres
Année 1									
Année 2									
Année 3									

- Avez-vous mis en œuvre des résidences longues (+ de 1 mois) :
 - Si oui, dans quel champ artistique, quelle durée à destination de quel public :
 - Avez-vous réalisé un appel à candidature ?
 - Quels seraient les champs artistiques que vous souhaiteriez développer ?

Commentaires éventuels (difficultés rencontrées, points positifs)

Evaluation d'un ou plusieurs projets significatifs pour mesurer le delta entre les engagements initiaux et le résultat.

Projets	Progrès réalisés	Difficultés rencontrées	Action à réaliser pour améliorer

4. TYPOLOGIES DES PUBLICS

Les CTEAC permettent de décliner des programmes d'actions culturelles et artistiques à l'attention des habitants d'un territoire dans toute leur diversité. Si une attention particulière est portée auprès des plus jeunes dans le cadre scolaire et en dehors, l'enjeu partagé est de pouvoir proposer aux personnes un parcours culturel et artistique tout au long de leur vie, en s'appuyant sur la pluralité des structures qui les accompagnent ou les accueillent dans leur quotidien.

Une réflexion globale sur la politique des publics doit prendre en compte l'ensemble de la population.

- L'EPCI a-t-il, dans le cadre de sa convention CTEAC, privilégié un des publics spécifiques ?
Si oui, lesquels ?

Les publics	Années	Progrès réalisés	Difficultés rencontrées	Perspectives
Maternelle/Elémentaire* (Public et privé)	Année 1 : Année 2 : Année 3 :			
Collégiens	Année 1 : Année 2 : Année 3 :			
Lycéens/Apprentis/CFA	Année 1 : Année 2 : Année 3 :			
Crèche/RAM	Année 1 : Année 2 : Année 3 :			
Centre de loisirs/ado	Année 1 : Année 2 : Année 3 :			
ESAT/IME	Année 1 : Année 2 : Année 3 :			
EPHAD/Hôpitaux	Année 1 : Année 2 : Année 3 :			
Maison des solidarités/CIAS/CADA	Année 1 : Année 2 : Année 3 :			

Tout public	Année 1 : Année 2 : Année 3 :			
-------------	-------------------------------------	--	--	--

- Si certaines structures n'ont pas du tout été impliquées ? Pourquoi ?
- Y a-t-il un renouvellement des structures des partenaires ?
- Les actions menées ont-elles permis une certaine mixité sociale des participants (catégories socio-professionnelles, lieu de résidence...)?
- Les structures vous ont-elles sollicités à nouveau, ou ont-elles montré de l'engouement pour monter un projet ?

5. PLAN DE COMMUNICATION

Ce plan de communication se décline, en partie, par :

- La mise en place d'une stratégie globale ;
- La mise en place de différents supports de communication

Pour valoriser et faire connaître votre projet EAC, différents moyens de communication sont possibles : diffusion par un affichage, des flyers, via la lettre d'information de la collectivité, Relations presse locale et nationale (écrite, radio, télévisuelle), voire spécialisée

- Une stratégie de communication spécifique au projet a-t-elle été mise en place ? Oui, non
- Quels sont les outils de communication mis en place ?
- Quels outils pourraient être mobilisés ?
- Comment les contenus sont-ils rendus disponibles (journée de présentation, rencontres de territoires...)?
- Comment faire trace, faire le bilan de quelques projets phares, mobiliser les outils numériques...
- La question des traces et restitutions est-elle pensée en amont des projets ?

Toujours	Ponctuellement	Non

- Si oui, quelle trace est envisagée et pour quel destinataire ? (journée de restitution, vidéos, exposition, etc.)

6. PARTENARIAT AVEC LES SIGNATAIRES INSTITUTIONNELS (ETAT : DRAC, DRAAF, EDUCATION NATIONALE ; DEPARTEMENT, REGION, CAF, CANOPE)

Quelle est la qualité du partenariat entre EPCI et signataires de la convention ? Quelle plus-value de la convention dans la construction d'une approche territoriale concertée, dans l'organisation et la diffusion des ressources culturelles, dans la mise en œuvre de nouveaux projets ?

Afin de trouver un équilibre et apporter une plus-value dans la conduite de projets, les signataires de la convention souhaitent connaître vos attentes sur les différents points indiqués ci-dessous :

- Formats du comité de pilotage ou comité technique
- Mobilisation des équipes artistiques ou structures culturelles locales et régionales (PAH, musées, FRAC, Ecole d'architecture, CAUE, Comédie de Clermont...)
- Proposition de formations adaptées à vos besoins ?
- Les formations à destination des enseignants, les PREAC, les formations départementales...
- Articuler les calendriers, les contenus, les compositions, partager l'information, anticiper, ...
- Besoin d'outils de terrain (incarner et illustrer des projets...)
- Mise en place de groupes de travail sur des thématiques, des problématiques, des publics spécifiques (patrimoine, EMI, grand âge, ado, évaluation, etc.) ?
- Mobilisation des ressources « participantes » du territoire (structures éducatives, sociales, médicales...) notamment dans les « zones blanches »
- Développement de projets dans des thématiques nouvelles : patrimoine, EMI, Architecture, résidence de territoire,
- Le partenariat institutionnel : Si vous aviez des attentes vis-à-vis des partenaires institutionnels de la CTEAC ?

	Difficultés rencontrées	Perspectives/Attentes
Format du comité de pilotage,		
Mobilisation des équipes artistiques ou structures culturelles locales et régionales		
Proposition de formations adaptées à vos besoins ? Et pour qui ?		
Mise en place de groupes de travail ?		

Une animation du réseau des coordinateurs ?		
Appui en ingénierie de projet ?		
Un accompagnement sur l'élaboration d'un projet culturel de territoire ?		
Une mise en relation avec des acteurs culturels hors EPCI ?		
Une mise en relation avec des acteurs (éducatifs, sociaux...) hors territoire ?		

En conclusion,

Convention CTEAC	Difficultés rencontrées	Perspectives
Le contexte politique et institutionnel		
La structuration de la politique EAC sur le territoire : mode de gouvernance, contenu du projet		
Modalités d'implication des partenaires, des habitants, en mode projet		
Contenu du projet		
Typologie des publics		
Communication et les traces		
Partenariat avec les signataires institutionnels		

A l'issue de cette démarche d'auto-positionnement, quels sont les principaux axes de travail qui ressortent pour l'établissement d'une prochaine convention ?